

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

(/ISAS :

62/1064 du 22/II/1982
DECRET N° /MTP.DSTFP.DFP.21037/13
Portant reclassement et nomination de
Monsieur MASSENGO Théophile, Professeur
de CEG. des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II.

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi 23/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.65 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment son article 1er § 2).
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/015 du 26/01/81 au décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté 10362/MJT.DST.DCG-SE du 27.12.77 autorisant les Professeurs d'Anglais à suivre un stage en Grande Bretagne ;
(/u l'arrêté 1085/MEN.DPAR du 11.3.81 portant promotion des professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 11.01.78 ;

S E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions des décrets n°s 64/165 et 67/804 des 24.5.64 et 30.9.67 susvisés, Monsieur I. SIMEON Théophile Professeur de 3^{ème} de 4^{ème} échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie III des services sociaux (Enseignement), en service au lycée de la libération à Brazzaville, titulaire d'un diplôme d'Etudes en sciences de l'Education de l'Université de Leicester, Institut des Sciences de l'Education (Grande Bretagne), est reclassé à la catégorie 2, hiérarchie I et nommé Professeur de lycée de 3^{ème} échelon, indice 1040 LCC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, à la rentrée scolaire 1977 - 1978, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 22 Novembre 1982

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NEMBA-CHE.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MANSIONA.

Colonel Louis SIMONIN BOM.

Le Ministre des Finances

Itini Ossotoumba LEKOUNDOLO.

AMPLIATIONS :

JORFE.....1
DGEFF.DFF.....3
DE.....3
DCF.....1
MEN.....2
DE.....3
INTERESSE.....1
DOSCIE.....3
SGCM/EC.....1